

Procès-verbal n°2025/04/01
Du Conseil Municipal 2025/01 du 14/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril 2025, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 06 décembre 2024 Nombre de conseillers

Secrétaire de séance : Hélène SERVAYRE En exercice : 15

Rapporteur : Gilles SABATIER – Christelle RONDEL

Présents : 12

Absents ayant donné pouvoir : 2

Votants : 14

Présents :

Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER –
François DUJARDIN – Évelyne DESICY – Maria de SOUSA ANTUNES- Christelle RONDEL –
Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Bernard EMIREN – Pierre SOURDILLE

Absents excusés : Manon CHABOT procuration à Mme DESICY Évelyne
Christophe MARTEL procuration à Hélène SERVAYRE

Absent :– Alexandre LEFEVRE

Secrétaire de séance : Hélène SERVAYRE

Ouverture de la séance à 19h

Approbation du PV du 10 février 2025 : Vote : Pour : 13 Abstention : 1

Avant de rappeler l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour 2n délibérations supplémentaires, l'une concerne le demande de subvention dite « amende de police » pour l'année 2025 et la seconde la création d'un poste avec changement d'horaire. L'ensemble du conseil accepte.

Ordre du jour :

1. Compte de Gestion 2024
2. Compte administratif 2024
3. Affectation du résultat 2024
4. Budget primitif 2025
5. Vote des taux d'imposition 2025
6. Frais de fonctionnement École 2025
7. Tarif repas cantine : défaut inscription
8. Convention Enedis
9. Vente Immeuble
10. Amende de police
11. Création d'un poste avec changement d'horaire
12. Questions diverses

Monsieur le Maire transfère la présidence de la séance du point 1 à 4 à Mme Christelle Rondel chargée du budget

1) – Compte de gestion

Présentation du Compte de Gestion de l'exercice de 2023, par Mme Christelle RONDEL, conseillère déléguée aux finances. Le compte de gestion, dressé par le receveur, comprend les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, **les bordereaux de titre de recette de mandat**, doivent être approuvés avant le compte administratif.

Vote: Pour 12 Contre Abstention 2

2) – Compte administratif

Le compte administratif 2024 est conforme au Compte de Gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses et de recette réparti selon le tableau ci-dessous

SECTIONS	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
Fonctionnement	986 986,34	655 530,98	331 455,36
Investissement	302 128,31	206 910,13	95 218,18
TOTAL	1 289 114,65	862 441,11	426 673,54

La section de fonctionnement dégage un excédent de : 74 458,94

La section d'investissement présente un excédent de : 185 036,58

Le compte administratif présente un résultat global de clôture excédentaire de : 331 455,36

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pour procéder au vote par le Conseil

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2024

Vote: Pour 11 Contre Abstention 2

3) – Affectation du Résultat 2024

Pour rappel :

- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 256 996,42

Solde d'exécution :

- de la section investissement de : 185 036,58
- de la section de fonctionnement de : 95 218,18

Restes à réaliser :

- En dépense pour un montant de : 584 146,77
- En recette pour un montant de : 342 509,81

Vote: Pour 12 Contre Abstention 2

4) - Budget primitif présenté par Mme Christelle RONDEL, conseillère déléguée aux finances

Section fonctionnement équilibrée à : 891 937,00 €

Section d'investissement équilibrée à : 983 489,96 €

Parmi les investissements 2025 sont prévus la réfection de la Rue Brédat, de l'Allée de 13 vents d'un nouveau Columbarium, des tableaux EMI pour l'école – l'implantation de panneaux solaires sur le toit de l'école, l'acquisition d'extincteurs et le remplacement d'une borne incendie, la réfection de voirie à l'intersection de la rue de la Tour et de la Gare, au titre des amendes de police (si subventionné) l'aménagement de sécurité route d'Issoire, etc..

Vote: Pour 9 Contre 3 Abstention 2

5) - vote des taux d'imposition :

Le Maire propose que le taux des impôts locaux pour 2025 reste inchangé pour :

- Taxe foncière bâti : 36,98
- Taxe Foncière non Bâti : 69,98%
- Taxe d'habitation (résidences secondaires : 9,82 %

Vote: Pour 14 Contre Abstention

Pour rappel : la valeur locative des constructions servant de base au calcul des impôts locaux, étant réévaluée par l'État selon le taux d'inflation, une augmentation automatique des impôts locaux pourrait faire croire à une augmentation de la part de la commune ce qui n'est pas le cas.

6) Frais de fonctionnement École 2025 :

Toujours dans un souci d'équité, il convient, pour l'année scolaire à venir, de statuer sur le montant des frais de fonctionnement de l'école afin qu'une juste répartition entre les communes du RPI ou de celles des enfants extérieurs au RPI soit faite.

Monsieur le Maire indique que la participation des communes des enfants extérieurs pour l'année 2024 s'élève à 1050€ et qu'il demande pour 2025 un montant de participation de 1100€ par enfant soit une augmentation de 50€

Vote: Pour 14 Contre Abstention

7) –Tarif repas cantine.

Comme évoqué au dernier conseil municipal,

Les parents qui omettent (pour certains de façon régulière) d'inscrire leurs enfants ou bien les envoient à la cantine sans les avoir préalablement inscrits et ce, sans en avvertir la mairie ou l'école. Monsieur le Maire a informé le conseil d'école, qu'une pénalité sera appliquée et soumise au vote du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de voter une pénalité de 1,90€ sur chaque repas non inscrit.

Après discussion, Mme Esbelin propose une pénalité pour absence d'inscription et une pénalité pour inscription hors délais.

Le conseil se prononce favorablement à cette proposition.

M. le Maire soumet au vote :

- pour l'inscription hors délais un montant de repas à 6€ et
- pour absence d'inscription un montant de repas à 7€

Vote: Pour 14 Contre Abstention

8) - Convention Enedis

Dans le cadre de la convention de servitude consentie pour l'implantation de canalisations souterraines d'électricité sur les parcelles cadastrée section AC n° 28 Rue du Moulin des Prés et section AC N° 112 rue de Mons, il nous est demandé de délibérer pour autoriser cette mise à disposition et habilitier M. le Maire ainsi que tout clerc de l'Étude de Me Guillet à procéder à la signature de l'acte définitif moyennant une indemnité globale et définitive de 20 €.

Ces 2 parcelles font partie du domaine privé de la commune.

A noter que lorsque les travaux de sécurisation de l'école seront achevés, la partie de la parcelle AC n°112 fera l'objet d'un transfert dans le domaine public de la commune (parvis de l'école)

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer l'acte définitif de servitude

Vote: Pour 14 Contre Abstention

9) -Vente Immeuble

Conformément à la délibération du 11 décembre 2025, qui autorise la commune à vendre le bâtiment communal situé 27 Route d'Issoire, et à la diffusion d'une information sur le site de la commune, 2 propositions nous sont parvenues pour lesquelles nous allons procéder à l'ouverture desdites propositions.

- proposition n°1 : 140 000€

- proposition n°2 : 155 000€

Le Maire demande au conseil de valider le choix n° 2

Vote: Pour 13 Contre 1 Abstention

10) -Amende de Police 2025

Pour rappel, le montant global de ces aménagements (Route d'Issoire (RD 726) – Route du Saut du Loup (RD 214) – Route de Charbonnier (RD35) - Allée de Treize vents – Rue du Moulin des Prés) est de 93 289,68€. avec pour seule aide la subvention «amende de police» qui ne peut excéder 7 500€

Dans la continuité que nous avons adopté l'an dernier, avec la route du Saut du Loup, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la demande de subvention «amende de police» et à signer tout document y afférent, pour l'entrée Nord de la commune soit : la Route d'Issoire pour un montant d'aménagement de sécurité d'un montant de 14 090,04€ TTC

Vote: Pour 14 Contre Abstention

11) - Questions et informations diverses

ZAER information du public sur les nouvelles zones ZAER qui sont mises en place en sus de celles adoptées précédemment.

Il s'agit de diversifier l'offre de déploiement des énergies renouvelables, entre autres : 2 ombrières sur les parkings de la gare et du cimetière, le déploiement de la géothermie dans le centre bourg, le déploiement du photovoltaïque sur toutes les toitures, solaire thermique à St Quentin, bois énergie et géothermie pour les bâtiments communaux en centre bourg.

La consultation publique aura lieu du 28 avril au 11 mai 2025

Orange : la fermeture de la ligne cuivre orange pour la commune est fixée en 2028 toutefois, la fermeture commerciale est programmée pour 2026/2027. Les titulaires de téléphone fixe devront être équipés de la fibre ou autre dispositif s'ils veulent conserver une ligne fixe.

Travaux traversante : tous les branchements aux réseaux eau et assainissement seront terminés vendredi.

En ce qui concerne les réseaux secs : reste à poser les coffrets ce qui demande un peu de travail ainsi que l'enlèvement de poteaux.

La rue de la Tour sera remise en sens unique dès vendredi soir.

La création des trottoirs se fera de manière simultanée de chaque côté de la route en 3 phases : 1 route d'Issoire jusqu'au niveau de l'école. La rue du moulin des Prés servira d'alternative la seconde de l'impasse de la république jusqu'à l'école et le secteur de l'école la dernière phase.

La rue de la Tour fera l'objet de quelques réouvertures dans les 2 sens. Le programme mis à jour d'intervention nous sera transmis par l'entreprise.

Mme Esbelin sollicite d'une part, l'installation d'un feu tricolore de circulation alternée et ce, dans le but de faire ralentir la vitesse des automobilistes sur la partie en chantier et d'autre part demande que la rue de la Tour soit ouverte dans les 2 sens **uniquement pour les riverains.**

Mme Servayre insiste sur le risque de passage de véhicules extérieurs non riverains de la rue de la Tour en remettant un double sens ne serait-ce qu'uniquement pour les riverains.

Mme Esbelin avise que cette demande lui a été faite par des riverains de la rue de la Tour, surtout si la rue de la Tour est mise en double circulation après la 1ère phase de l'installation des trottoirs (environ 1 mois après sa réouverture).

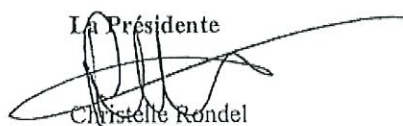
Mme Servayre, qui n'a pas la même demande, veut bien prendre en compte cette requête, après échanges avec l'entreprise chargée des travaux mercredi, jour de réunion de chantier.
A noter que la semaine de Pâques l'entreprise est en congé.

M. David Comptour, remercie l'ensemble des personnes qui se sont investies dans l'organisation de la chasse aux œufs au Parc des Sports et de Loisirs du samedi 12 avril, et plus particulièrement les conseillers de la commission d'animation, les agents pour leur investissement au nettoyage et tonte du Parc, les parents et enfants venus en nombre (85 enfants inscrits), le Lycée François Rabelais de Brassac pour la confection des chocolats, M. Perrin Dominique pour la préparation de la Sangria, ainsi que le chantier d'insertion pour la préparation du buffet d'accompagnement.

Les enfants sont repartis avec les paniers bien remplis et les parents ont appréciés l'apéritif convivial qui leur a été offert.

La séance est levée à 20h 30

La Présidente



Christèle Rondel

La Secrétaire



Hélène Servayre

Le Maire

Gilles Sabatier

